

Province de Québec  
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et tenue le lundi 16 décembre 2024, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage et monsieur Alexandre Morin.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption du Programme triennal des immobilisations (PTI) 2025-2026-2027.
4. Présentation et adoption du budget 2025.
5. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027.
6. Clôture et levée de la séance.

#### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum complet à 7 membres.

10153-12-2024

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel rédigé.

10154-12-2024

#### 3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (PTI) 2025-2026-2027.

Le maire, monsieur Gilles Boucher, procède à la présentation du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027.

ATTENDU qu'un document explicatif de soutien sera accessible dès que possible sur le site Internet municipal ;

ATTENDU la publication de l'avis public annonçant la tenue de la présente séance extraordinaire sur le site Internet et au babillard d'affichage le 4 décembre 2024 ;

ATTENDU l'étude du Programme triennal des immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le Programme triennal des immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 aux montants respectifs de 4 560 005 \$ pour 2025, 1 287 300 \$ pour 2026 et 375 100 \$ pour 2027 totalisant 6 222 405 \$ soit et est adopté.

10155-12-2024

#### 4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2025.

Le maire, monsieur Gilles Boucher, procède à la présentation du budget 2025.

Un document explicatif de soutien sera accessible dès que possible sur le site Internet.

ATTENDU la publication de l'avis public annonçant la tenue de la présente séance sur le site Internet et au babillard d'affichage le 4 décembre 2024 ;

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires 2025 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE ce conseil affecte une somme de 329 088 \$ à son budget 2025 à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2023.

QUE les prévisions budgétaires 2025 au montant au montant de 11 236 432 \$ pour la proximité et de 12 232 202 \$ pour le budget total (proximité et agglomération) soient adoptées et que les taxes, compensations et quotes-parts calculées en conséquence soient prévues au règlement # 207-2025 à être adopté.

QUE ces prévisions budgétaires 2025 soient transmises à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, dans les soixante (60) jours de leur adoption conformément aux prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*.

Le vote est demandé par le conseiller, monsieur Michaël Vangansbeck.

Pour : 5 (Mme Joan Raymond, M. Daniel Beaudoin, Mme Johanne Lepage, M. Alexandre Morin et M. Gilles Boucher)

Contre : 2 (M. Raymond Saint-Aubin et M. Michael Vangansbeck)

La résolution est ADOPTÉE à la majorité des membres présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

En vertu des dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les questions portent exclusivement sur le Programme triennal des immobilisations (PTI) 2025–2026–2027 et du budget 2025. Les questions ont été traitées.

10156-12-2024

6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 19 h 56, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de clore la séance et de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher  
Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière

Séance enregistrée en vidéo et son  
/jsl